

Procès verbal de l'enchère publique n° 04/2026 relatif à l'exploitation du domaine public en érigeant un bâtiment en y plaçant les panneaux publicitaires suivants : P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25 dans la zone territoriale de la commune d'Ahfir- Province de Berkane.

Le **Mardi 16 juillet 2026** à 10 h 30 minutes, la commission de l'enchère publique composée comme suit :

*** Avec voix délibérative :**

- Zine el abidine rahmani	3ème vice-président (Président de la commission)
- El houcine kissami	Directeur des services communaux
- Hassane Zaid	Régisseur des recettes de la commune
- Mohamed Kasmi	Technicien au service des marchés
- Mohamed khazzani	Représentant du Service de patrimoine et contentieux
- Talal Oueryemchi	Comptable public

S'est réunie en séance publique dans le bureau du Président de la commune d'Ahfir en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'enchère publique n° 04/2026 relatif à l'exploitation du domaine publics en érigeant un bâtiment en y plaçant les panneaux publicitaires suivant : P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25 dans le territoire de la commune d'Ahfir- Province de Berkane pour une période de cinq (05) années renouvelables , conformément à l'avis publié dans le quotidien le sahara n° 12433 du 13/06/2026 et au portail marocaine des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) en date du 12/06/2026.

Avant l'ouverture de la séance, le président remet aux membres le support écrit contenant l'estimation du coût du prestation objet de l'enchère publique dont le montant est fixé à 700 000,00 Dhs (Sept mille dirhams) pour une période cinq (05) années renouvelables.

Il ouvre ensuite la séance et demande aux membres de formuler leurs observations éventuelles.

Il cite le journal et le cas échéant les publications dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié.

les membres de la commission constatent qu'aucun pli n'a été parvenu à l'administration ou déposé.

Par la suite la commission déclare l'enchère publique infructueuse suivant l'article 22 paragraphe A de l'arrêté conjoint émanant du ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et de finance n° 3712-21 du 17 safar 1444 (14 septembre 2022) précisant les modalités des enchères publiques

Ahfir le 16/07/2026

Signature des membres de la commission

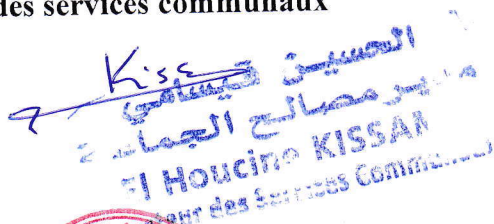
Le technicien au service des marchés



Le comptable public



Directeur des services communaux



Régisseur des recettes de la commune



Service de patrimoine et contentieux



Le Président de commission

في الرئيس وبالقنوين منه النائب الثالث
عن الرئيس
Pour le Président et Par Délégation
Le 3ème Vice Président
Zine El Abidine RAHMANI